

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/decret/2020/05/20/2020202614/justel>

Dossier numéro : 2020-05-20/30

Titre

20 MAI 2020. - Décret portant assentiment à l'accord de coopération du 21 décembre 2018 entre la Communauté flamande, la Région wallonne, la Commission communautaire commune et la Communauté germanophone concernant l'implication de l'Etat fédéral dans la signature des accords de coopération du 6 septembre 2017 et du 30 mai 2018

Source : SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Publication : Moniteur belge du 17-06-2020 page : 44019

Entrée en vigueur : 27-06-2020

Table des matières

Art. 1-2

Texte

Article [1er](#). Le présent décret règle, en vertu de l'article 138 de la Constitution, des matières visées à l'article 128 de celle-ci.

[Art.](#) 2. Assentiment est donné à l'accord de coopération du 21 décembre 2018 entre la Communauté flamande, la Région wallonne, la Commission communautaire commune et la Communauté germanophone concernant l'implication de l'Etat fédéral dans la signature des accords de coopération du 6 septembre 2017 et du 30 mai 2018.